

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04359 Numéro SIREN : 803 821 198 Nom ou dénomination : A MATIERE GRISE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/033420

Désignation de l'entreprise **A MATIERE GRISE**Neant ☐ *Adresse de l'entreprise **27 RUE CLAUDE FARERE****69003 LYON**

Numero SIRET *

8 0 3 8 2 1 1 9 8 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le				
				3 0 0 6 2 0 2 0		3 0 0 6 2 0 1 9				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012						
	Fonds commercial *									
	Autres *	014	1 819	016	1 194	625	625			
	Immobilisations corporelles *	028	5 466	030	2 682	2 784	2 542			
	Immobilisations financières * (1)	040		042						
	Total I (5)	044	7 285	048	3 876	3 409	3 167			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
	Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070					
		Autres * (3)	072	7 362	074	7 362	3 236			
	Valeurs mobilières de placement	080		082						
	Disponibilités	084	43 130	086	43 130	27 203				
	Charges constatées d'avance *	092		094						
	Total II	096	50 492	098	50 492	30 439				
	Total général (I+II)	110	57 777	112	3 876	53 901	33 606			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	1 000				
	Ecarts de réévaluation	124		124						
	Réserve légale	126		126						
	Réserves réglementées *	130		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132						
	Report à nouveau	134		134	(5 645)	(14 571)				
	Résultat de l'exercice	136		136	10 415	8 927				
	Provisions réglementées	140		140						
	Total I	142	5 770	142	5 770	(4 645)				
	Provisions pour risques et charges	154		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	3 715	1 106				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	43 574	172	44 416	37 145				
	Produits constatés d'avance	174		174						
	Total III	176	48 131	176	48 131	38 251				
Total général (I + II + III)				180	53 901	33 606				
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 560				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme à l'original
la présidente*


CERI

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 000			1 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 194	
Total général	1 194	

Charges à payer

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des charges à payer

A MATIERE GRISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 27, Rue Claude Farrère

69003 LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le 15 septembre à 14 heures,

Les associés de la Société A MATIERE GRISE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NIELSEN Mogens Juul, Président associé.

Le Président précise que le capital social est composé de la manière suivante :

- Monsieur NIELSEN Mogens Juul,
propriétaire de **500 actions**
- Madame NIELSEN Anna,
propriétaire de **500 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **1 000 actions**

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 30 Juin 2020.**
- Approbation des Comptes et Quitus à la Présidence,
- Affectation du Résultat.
- Approbation de la rémunération allouée à la Présidence.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 30 Juin 2020** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ANW MN

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, de **10 414.67 euros** :

- en report à nouveau, euros.....	5 644.74 €
- en réserve légale, euros.....	100 €
- en autres réserves, euros	4 669.93 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices..

TROIZIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Monsieur NIELSEN Mogens Juul

Madame NIELSEN Anna



Date : 09/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/033420**
n° de gestion : **2014B04359**
n° SIREN : **803 821 198 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 09/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A MATIERE GRISE - Sté par actions simplifiée
27 Rue Claude Farrère 69003 LYON France

date de clôture : 30/06/2020

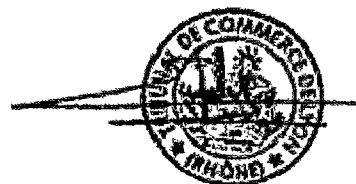
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Selon votre déclaration ce dépôt de comptes annuels aura une publicité restreinte en application de l'article L.232-25 du code de commerce.

Concernant les événements RCS suivants :

DCA

Pièce : Compte de résultat



**AB|G-6901/T-DEPOT-
ACTE/I-5527872**